

DIEPAT/20-842-1179 du 03/02/2020

DETACHEMENT DANS LE CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION DE CLASSE NORMALE - ANNEE 2020

Références : Décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié par le décret n° 2017-955 du 10 Mai 2017, portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale, note de service ministérielle DGRH E2-1 n°2020-012 du 10 janvier 2020 parue au bulletin officiel du 30 janvier 2020

Destinataires : Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, les chefs d'établissements publics, les IA - IPR établissements et vie scolaire

Dossier suivi par : Mme QUARANTA - Chef du bureau de l'encadrement et des personnels techniques et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme JUVENAL-LAMBERT - Tel : 04 42 91 73 70 - caroline.juvenal-lambert@ac-aix-marseille.fr - Mme PETRUCCI - gestionnaire - Tel : 04 42 91 73 71 - aurelie.petrucci@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

De nouvelles conditions réglementaires relatives au détachement dans le corps des personnels de direction sont prévues par le décret statutaire n°2001-1174 du 11 décembre 2001 en cours de modification et dont la publication doit intervenir avant le 1^{er} septembre 2020.

Le détachement est prononcé pour une période de trois ans. A terme de cette période, les agents peuvent, sur leur demande, être intégrés dans le corps des personnels de direction ou solliciter le renouvellement de leur détachement pour une durée de deux ans au plus ou solliciter la réintégration dans leur corps d'origine.

I- Conditions d'accès

Les candidats à l'accès au corps des personnels de direction par la voie du détachement doivent remplir les conditions suivantes au 1^{er} septembre 2020 :

1° être fonctionnaire titulaire et appartenir à un corps ou cadre d'emploi de catégorie A ou de même niveau dont l'indice terminal culmine au moins à la hors échelle B (= indice nouveau majoré 1067) et dont le niveau des missions est comparable aux fonctions mentionnées à l'article 2 du décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié

Les candidatures des professeurs agrégés seront privilégiées.

2° ou relever d'une fonction publique d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, autre que la France dans les conditions prévues par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 et justifiant de fonctions équivalentes, au regard de leur nature et de leur niveau, à celles mentionnées à l'article 2 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié.

II- Candidatures

La liste définitive des postes offerts à l'accueil en détachement sera arrêtée par la DGRH qui procédera à leur publication sur le site de la Place de l'emploi public (PEP) **le lundi 30 mars 2020 au plus tard.**

Les candidats à un accueil en détachement dans le corps des personnels de direction devront remplir une demande de détachement (annexe D1 ci-jointe accompagnée des pièces justificatives

mentionnées) et transmettre leur dossier de candidature au rectorat de l'académie **d'Aix-Marseille** **par la voie hiérarchique pour le lundi 4 mai 2020** à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Aucun poste ne sera offert au détachement dans les académies de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion ainsi que dans les collectivités d'outre-mer.

Important :

Chaque candidat sera convoqué à un entretien **courant mai 2020** en présence de directeurs académiques adjoints, d'inspecteurs établissements et vie scolaire, du délégué académique à la formation des personnels d'encadrement du rectorat et/ou de cadres de la DIEPAT (division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques du rectorat).

Cet entretien sera déterminant pour formaliser un avis sur chaque candidature en fonction des qualités professionnelles constatées sur la capacité du candidat, d'une part à exercer des fonctions de personnels de direction et d'autre part à occuper le type de poste sollicité.

L'entretien servira également à informer les candidats de la nature et des exigences du poste proposé au détachement et à établir un classement préférentiel.

III- Propositions d'affectation

Le **mardi 30 juin 2020**, l'administration centrale adressera à chacun des candidats retenus un courrier les informant de leur accueil en détachement dans le corps des personnels de direction et précisant le poste obtenu.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines

Secrétariat général
DGRH
Service de l'encadrement
Sous-direction de la gestion des carrières
des personnels d'encadrement
Bureau DGRH E2-1

**DEMANDE DE DETACHEMENT DANS LE CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION
ANNEE 2020**

ACADEMIE :

M. Mme NOM D'USAGE (en majuscules) :

NOM DE NAISSANCE (en majuscules) :

Prénoms :

NUMEN :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal : N° de téléphone personnel :

Adresse électronique :

Administration ou organisme d'origine (préciser le pays le cas échéant) :

Ministère :

Conjoint : profession :

lieu d'exercice :

Nombre d'enfants à charge :

Corps et grade d'origine : Echelon(*) :

Fonctions actuelles et date de nomination dans ces fonctions :

Adresse administrative (nom de l'établissement, adresse, n° de téléphone, code établissement) :

(*) Joindre obligatoirement le dernier arrêté de promotion d'échelon de l'agent dans le corps d'origine ainsi que la fiche informatique individuelle de synthèse de l'agent ou un état des services validé par les autorités hiérarchiques.

TITRES UNIVERSITAIRES ET DIPLOMES PROFESSIONNELS (date d'obtention, section ou discipline)

Titulaire du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) : oui non

(Si oui le joindre)

INTITULÉ	DATE D'OBTENTION
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Activités professionnelles actuelles (*indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises*)

Postes et activités précédents (*indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises*)

VŒUX DU CANDIDAT :

Postes demandés :

- 1 -
- 2 -
- 3 -
- 4 -
- 5 -

Date et signature du candidat :

AVIS HIERARCHIQUE CIRCONSTANCIE

- ♦ Compétences professionnelles dans les fonctions actuelles

- ♦ Aptitude au pilotage et à la conduite de projet notamment dans les domaines pédagogique et/ou éducatif

- ♦ Aptitudes relationnelles

- ♦ Engagement et motivation du candidat

Nom et qualité du signataire :

AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

- sur le principe du détachement : favorable défavorable
- sur les types de postes demandés : favorable défavorable

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date et signature de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale :

AVIS DU RECTEUR DE L'ACADEMIE D'ORIGINE SUR L'APTITUDE DU CANDIDAT

- sur le principe du détachement : favorable défavorable
- sur les types de postes demandés : favorable défavorable

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date et signature du recteur :

AVIS DU RECTEUR DE L'ACADEMIE D'ACCUEIL ET RANG DE CLASSEMENT SUR LE POSTE DEMANDE

Identification du poste :

avis : favorable défavorable

Rang de classement du candidat sur le poste :

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date et signature du recteur :

ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UNE DEMANDE D'ACCUEIL EN DETACHEMENT

**À TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT AU CANDIDAT
(à son adresse personnelle)**

Je soussigné (cachet du service gestionnaire de l'académie d'accueil) :

atteste avoir reçu en date du (indiquer la date) :

le dossier de candidature d'accueil en détachement dans le corps des personnels de
direction de monsieur/madame :

sur le ou les postes :